



## Préambule

Madame, Monsieur,

Les résultats du sondage commandé par la Taskforce Culture sont très clairs : le secteur culturel est loin d'une normalisation. C'est pourquoi les cantons poursuivront les aides COVID jusqu'à fin 2021 et ont préconisé la poursuite de ces aides jusqu'à fin 2022. Pour cela, deux étapes doivent être franchies : l'approbation de la modification de la Loi COVID-19 soumise à la votation du peuple le 28 novembre prochain et l'approbation de la prolongation des aides jusqu'à fin 2022 par le Parlement, lors de sa session d'hiver. Croisons les doigts et attention au prochain délai pour les indemnisations, le 30 novembre prochain.

Et pour poser le socle légal pour l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Neuchâtel, un groupe de travail s'attèlera tout prochainement à la LEAC ! Du côté patrimoine, une étape s'achève ce samedi 13 novembre – avec le dernier événement prévu dans le cadre de Ô Châteaux – tremplin pour une nouvelle vie des châteaux de l'État. Enfin, marquée du sceau de la relève côté public, l'édition 2021-2022 de l'agenda jeune public est à votre disposition, ainsi que de nouveaux supports relatifs à la médiation culturelle.

Bonne lecture !

*Marie-Thérèse Bonadonna*  
*Cheffe du service de la culture*

---

# Service de la culture – direction

## Des soutiens en temps de COVID-19

Fortement frappé par la pandémie, le domaine de la culture a été l'un des premiers touchés et sera probablement l'un des derniers à sortir de la crise sanitaire. Depuis le début de la pandémie, le service de la culture œuvre au soutien des actrices et acteurs culturel-le-s neuchâtelois-e-s ; des indemnisations sont notamment versées sans discontinuer depuis mars 2020.

Une recommandation du Grand Conseil a demandé au Conseil d'État de mettre en place une aide forfaitaire supplémentaire, à l'image de celle qui avait été mise en place entre mars et septembre 2020. Cette dernière constituait une réponse à une situation particulière lors de laquelle les indemnisations aux actrices et acteurs culturels n'étaient pas garanties pour l'année 2021, les intermittent-e-s ne pouvaient notamment pas être indemnisés et les perspectives de reprises étaient incertaines.

Depuis novembre 2020, tout comme les indépendant-e-s, les intermittent-e-s peuvent être indemnisés pour leurs pertes de revenus (sur la base de leur revenu d'avant COVID). En effet, une modification de l'ordonnance fédérale saluée par la Taskforce Culture permet un plus large soutien aux actrices et acteurs culturels professionnels.

Avec l'adaptation des mesures de soutien, les possibilités d'indemnisation et de soutien sont plus larges. Le Conseil d'État a souhaité favoriser les dispositifs existants (aides d'urgence de Suisseculture sociale, indemnisation, etc.) et ne pas réitérer l'aide forfaitaire qui avait été mise en place lorsque l'ensemble du domaine était à l'arrêt. Le Conseil d'État a développé sa réponse dans un rapport adressé au Grand Conseil, que vous pouvez consulter sur le [site du Canton](#). Avec les mesures d'aide à disposition, les actrices et acteurs culturels continuent d'être indemnisés ; les entreprises culturelles continuent d'être indemnisées ; des soutiens aux projets de transformation continuent d'être versés.

Nous souhaitons que les soutiens à la culture puissent être maintenus aussi longtemps que nécessaire. La situation de l'ensemble du domaine de la culture restera particulièrement fragile après le 31 décembre 2021. Si la votation sur la modification de la loi COVID est acceptée et que les chambres fédérales acceptent de prolonger les aides pour l'année 2022, nous pourrions continuer d'apporter un soutien à la fois nécessaire et consistant pour soutenir et aider la culture, ses institutions et ses actrices et acteurs culturels.

## COVID-19 : délai pour les demandes d'indemnisation



Le prochain délai pour le dépôt des demandes d'indemnisation arrive à échéance dans le courant du mois de novembre :

Les demandes d'indemnisations des entreprises culturelles et des actrices et acteurs culturel-le-s peuvent être déposées jusqu'au **30 novembre** et couvre des dommages qui interviennent entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021.

[Indemnisation des entreprises culturelles](#)

[Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s](#)

## Révision de la LEAC



La loi neuchâteloise sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) date de 1991. Une consultation des milieux culturels via des tables rondes a accompagné les travaux de sa révision qui ont commencé en 2017 et qui ont abouti, en mars 2019, à une journée de la culture organisée par l'État. Un nouveau texte a ainsi pu être soumis début 2020 pour consultation. Sur la base des retours de consultation, l'ouvrage a été remis sur le métier.

Afin de l'accompagner dans la réélaboration de ce nouveau projet de loi, le service de la culture a constitué un **groupe de travail**. Il est formé de seize actrices et acteurs culturel-le-s qui représentent les principaux domaines culturels neuchâtelois. Sur la base de ses travaux, un projet de loi, accompagné de son rapport au Grand Conseil et du rapport de la première consultation, devrait être soumis à consultation en juin 2022.

[Composition du groupe de travail](#)

## Ô Châteaux : visite du Château de Neuchâtel



La (re)découverte des châteaux cantonaux se poursuit ! Le Château de Neuchâtel accueillera ce samedi 13 novembre le dernier événement du cycle de manifestations prévu dans le cadre d'Ô Châteaux.

Dès 14h30, les visiteuses et visiteurs pourront arpenter les salles et les couloirs du Château de Neuchâtel, de la salle de la Chapelle au Palais de cristal des archives : une plongée à travers plus de 800 ans d'histoire racontée par des guides volant-e-s. Une allocution officielle sera prononcée par le Conseiller d'État Alain Ribaux à 18h afin de clore les événements et sera suivie d'une performance intitulée « Chaos » par la compagnie de danse Le Lokart, dans la salle des Chevaliers.

Informations et réservations sur : [o-chateaux.ch](http://o-chateaux.ch)

## Sortie de l'Agenda jeune public 2021-2022



Depuis 10 ans, un agenda jeune public (AJP) recense les principales activités culturelles et artistiques prévues à l'attention des 4-13 ans dans le canton de Neuchâtel. Transmis aux différentes écoles du canton, enseignant-e-s, élèves et parents peuvent y retrouver des événements liés aux arts de la scène, au cinéma et aux musées proposés par des institutions et des associations neuchâteloises.

Publiée en collaboration avec les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, cette édition 2021-2022 est à nouveau numérique. Elle permet ainsi de tenir compte des changements de programmation et donne une plus grande flexibilité face à la situation sanitaire ; vous trouverez les versions de l'AJP à jour sur le site du service de la culture : [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture).

[Découvrez l'AJP 2021-2022](#)

## Médiation culturelle : la CIIP publie deux aide-mémoires



© Justine Garnier

La Conférence romande des chefs de service et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) publie deux aide-mémoires destinés aux organismes culturels et aux établissements scolaires.

Ces outils, simples et pragmatiques, ont pour objectif d'aider les actrices et acteurs culturel-le-s tout comme les enseignant.es dans l'élaboration d'activités culturelles pédagogiques et de faciliter ainsi l'accompagnement des jeunes spectatrices et spectateurs dans leurs premières expériences culturelles. Cette démarche s'inscrit également dans le renforcement de l'espace culturel romand souhaité par la CDAC.

[Communiqué de presse](#)

[Le dossier pédagogique: aide-mémoire à l'intention des organismes culturels](#)

[L'expérience culturelle: aide-mémoire à l'intention du corps enseignant](#)

## Appel à candidatures : Salons d'artistes



Salons d'artistes 2020 ©  
Dorothee Thébert Filliger

Les Salons d'artistes, organisés par la **FRAS** et **Corodis**, ont lieu chaque année sur deux jours à la fin du mois de janvier. Ils offrent un espace d'échange entre structures productrices et organisatrices de spectacles qui permet de stimuler les collaborations et les relations. Les artistes invité-e-s sont parrainé-e-s par des directions de théâtres romands et issu-e-s des réseaux partenaires.

Les artistes qui souhaitent présenter un projet lors des Salons

d'artistes 2022 peuvent déposer leur candidature jusqu'au **novembre 2021**.

[En savoir plus](#)

[Conditions de participation](#)

## Inventaire suisse des biens culturels



Lors de sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a approuvé l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC).

Cette quatrième édition de l'inventaire contient des monuments et des sites archéologiques à protéger ainsi que des collections de musées, d'archives et de bibliothèques en Suisse. La Confédération et les cantons doivent prévoir des mesures préventives pour protéger les objets figurant dans l'inventaire des conséquences d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence.

[En savoir plus](#)

---

## Archives de l'État

### Les sceaux : un riche patrimoine à mettre en valeur



*Le sceau du chapitre collégial de Neuchâtel, sur lequel on distingue – déjà ! – les deux tours de la collégiale et une Vierge à l'Enfant. [AEN, AS-E9.26]*

Les sceaux figurent sans aucun doute parmi les objets les plus nombreux que le Moyen Âge nous a transmis. Dans le seul fonds des « archives seigneuriales » des Archives de l'État de Neuchâtel, ce sont ainsi plus de 4'000 sceaux médiévaux qui sont conservés. Ils constituent un témoignage iconographique, textuel et social remarquable et encore largement sous-exploité par la recherche.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine et de le mettre à disposition de la recherche, les Archives de l'État ont numérisé tous les documents antérieurs à 1300 – scellés ou non – et, grâce au travail d'étudiants de l'Université de Fribourg, leurs sceaux vont progressivement intégrer la base de données sigilla, dès cet hiver. Une première formation à l'utilisation de cette base de données a été dispensée par ses responsables aux étudiants et archivistes le 19 octobre dernier à Neuchâtel.

[En savoir plus](#)

---

## Appels à projets et échéances

Les dates des prochains appels à projets pour 2022 seront communiquées très prochainement dans cette newsletter et sur les pages *Aides et soutiens* de notre site internet : [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture)

### COVID-19 :

**Indemnisation des entreprises culturelles** : 30 novembre 2021

**Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s** : 30 novembre 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

[Service.Culture@ne.ch](mailto:Service.Culture@ne.ch)

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)